



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 23/20

SEANCE DU 12 JUIN 2023

**Nombre de
Membres**

En Exercice : 14
Présents : 10
Procuration : 3
Votants : 13
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 07 juin 2023

Membres présents à la séance : Mmes MM. : BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie (arrivée à 18h45 pour le point n° 2 – délibération n° 23/19).

Absents ou excusés : ANDRE Bérengère (Pouvoir à Joël PRUDHOMME, ARTERO Véronique, LECOQ Frédéric (Pouvoir à Laurent CARREZ), VERDET Patricia (Pouvoir à Pascale BOSSON).

Objet : Autorisation de dépôt d'une demande d'urbanisme pour une aire de pumtrack

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 23/16 du 24 avril 2023 l'autorisant à signer le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement urbain d'Injoux, et notamment de la construction d'une aire de pumtrack.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux afin de pouvoir réaliser la piste de pumtrack, conformément aux dispositions générales mentionnées dans le PLUiH du Pays Bellegardien.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une déclaration préalable de travaux au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22-27°,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L423-1 et R423-1,

Vu le projet d'aménagement urbain situé à Injoux et notamment le projet de construction d'une aire de pumtrack,

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **Autorise** Monsieur le maire à déposer une déclaration préalable de travaux au nom et pour le compte de la commune, en vue pour pouvoir réaliser les travaux de construction d'une aire de pumtrack,

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dépôt de cette demande de travaux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire,

Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ